

Réf: Dossier N° : 78679

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « FYNE EXCELLENCE TRANSIT »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE, CAFEIER 8, 12 BP 1437  
ABIDJAN 12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Janvier 2020, et enregistrés au CEPICI le 24 Janvier 2020, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « FYNE EXCELLENCE TRANSIT » .

Objet: le transit, l'activité de commissionnaire en douanes, le commerce général, import et export de tous types de marchandises. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 25 000 000 F CFA divisé en Deux Mille Cinq Cents (2500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE, CAFEIER 8, 12 BP 1437  
ABIDJAN 12

GERANT: Madame VRIGNON EPSE KAMARA BLEGBOH FLORE  
NADEGE.

RCCM: n°CI-ABJ-2020-B-01315 du 24/01/2020 au Tribunal du  
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°01208 du 24/01/2020

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

